

# **Objectif 12 Trouver le bon équilibre entre développement des activités de pleine nature et protection de l'environnement et garantir un "tourisme durable"**

## **Objectif 12 Trouver le bon équilibre entre développement des activités de pleine nature et protection de l'environnement et garantir un "tourisme durable"**

Dans le souci de garantir un « tourisme durable », l'Établissement public, en lien étroit avec les collectivités, les propriétaires, les gestionnaires, les usagers et les scientifiques met en place un certain nombre d'actions clés visant à améliorer l'encadrement, la qualification du tourisme et des usages de loisir à destination du Parc national.

Les principes du développement durable sont ici appliqués à l'activité touristique (définition adoptée par le Comité Français du Groupe de travail International sur le Tourisme Durable, le 4 juillet 2006) en considérant qu'un « tourisme durable » doit :

- «respecter, préserver et mettre en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire.
- s'inscrire dans une dynamique qui articule des modes de production et de consommation responsables, tout en offrant aux populations qui vivent, travaillent ou séjournent sur cet espace des avantages socioéconomiques équitablement répartis.
- supposer un aménagement et une gestion intégrée des ressources ainsi que la participation des acteurs locaux, afin de concilier sa mise en oeuvre avec les besoins et capacités du territoire ».

(...)

page 101

Référence ID de l'article : #1691

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-18 15:46